



CS-OL 08/10/19

Procès-verbal de la réunion ouverte du Conseil d'administration du 01 octobre 2019

Convoqué à 17h à La Veyrière pour délibérer sur l'ordre du jour repris ci-après, confirmé aux administrateurs le 18/09/2019.

10 Administrateurs présents : Mireille Kishazy, Olivier Labasse, Jacques Lelarge, Jean-Claude Secchi, Charles Lacombe, Claude Saulgeot, Georges Davignon, Michel Meyer, Michel Bodoy, Laurent Billet

Le Conseil au complet (10/10) peut délibérer valablement

9 Adhérents présents : Bernard Moreau, Claire Moreau, M. et Mme Jean Gouverd, Bernadette Mulliez, Nicole Chevrot, M. Bernon, Jean Balastre, Richard Serret

3 Adhérents excusés : F. Carteron, C. Jalon, M. et A. Chapel

Pièces jointes ou envoyées avant la convocation :

- *Ordre du jour du CA envoyé le 18/09/2019*
- *PV du CA du 03 septembre 2019*
- *Mail et lettre à la mairie du 23/09/2019 Circulation apaisée dans le village et participation BVV – CEREMA*
- *Mail du 01/10/2019 : Réunion Linky -CA aujourd'hui 17 h.*
- *Document « plan global de circulation apaisée » du 26/09/2019*

1) « Linky or not Linky »

BVV, via Jacques Lelarge, a invité un représentant de ENEDIS, Christophe Arlaud, pour une demi-heure de questions/réponses. Notre invité rappelle le contexte de la mission de ENEDIS vs EDF (Produire de l'électricité : EDF avec CNR, ENGIE...); Transporter l'électricité : RTE, monopole; Distribuer l'électricité : ENEDIS quasi-monopole, filiale EDF, 95% et les Régies : Thônes, Rumilly...; fourniture d'électricité = secteur concurrentiel EDF, Engie, Total...).

EDF est une entreprise nationale très lourdement endettée depuis quelques années avec ses déboires technologiques (cf. EPR) et la prise en compte des coûts cachés du nucléaire, etc...

La difficulté est d'assurer en permanence l'équilibre entre la production et la consommation. Cet équilibre est relativement facile aujourd'hui avec la production par les barrages et les centrales. Mais demain, la production deviendra plus dépendante des conditions atmosphériques (éolien, solaire ...) d'où l'idée de moderniser et numériser la gestion des flux. Les compteurs Linky répondraient à cet objectif de « transition énergétique »; leur coût est de 5 milliards € pour remplacer 36 millions de compteurs électromécaniques. Le financement serait apporté par le relevé automatique des compteurs (suppression des employés), la diminution de la fraude et des pertes de facturation lors des changements de locataires, le changement des contrats (puissances souscrites à la hausse ?). Le dispositif « ante » distingue le compteur (autrefois relevé par EDF) pour la facturation et le disjoncteur pour la sécurité. Linky intègre les 2 fonctions. Le commercial d'Enedis considère que la sécurité des personnes ne sera pas atteinte avec les CPL (qui se superposent au 50Hz), que les appareils électroménagers ne seront pas mis à mal par les nouvelles fréquences de LINKY, que les données seront exploitées par Enedis mais pas commercialisées à des tiers; que la pose sur les anciens tableaux électriques en bois serait autorisée (le nombre d'incendies dont s'est émue la presse ne serait pas significatif par rapport au nombre de compteurs déjà posés). Reste le problème de l'électrosensibilité : notre invité déclare que les jugements des tribunaux en défaveur de Linky ne sont que des référés, ce qui n'est pas exact, plusieurs ayant été au fond (avec ordonnances de dépose des linky et remise des compteurs électromécaniques; Ndlr). Les particuliers dont le compteur n'est pas accessible de la voie publique (comme c'est le cas dans la plupart des immeubles) peuvent en interdire l'accès (le passage en force étant de par la loi une violation de domicile), et, partant, le changement. Les déclarations erronées de plusieurs poseurs sous-traitants s'apparenteraient à de l'abus de droit.

Après le départ de M. Arnaud, le Président Labasse rappelle que si BVV n'a pas à se positionner en faveur ou contre les compteurs « communicants », l'association est dans son rôle d'information des adhérents, souhaitée par plusieurs, dans le cadre de son objet social.

2) Plan de circulation de Veyrier

Deux réunions ont eu lieu en septembre, dont une avec les adhérents, et le constat est que Veyrier est devenu « invivable » pour les habitants en particulier durant la période touristique estivale et lors des week-ends, sans compter les embouteillages aux heures de pointe. Plusieurs idées fortes se sont dégagées :

1) éviter/ dissuader le transit par Veyrier pour les liaisons Annecy- stations des Aravis et Genève ou Nord Haute-Savoie vers les stations de Savoie et la Tarentaise. Problème de la circulation de transit sur les 2 rives du Lac. Limitations/interdictions PL, sauf desserte locale.

2) on ne peut pas régler les problèmes de circulation sur un axe communal sans considérer l'ensemble des flux et des voiries de la Commune... donc il faut traiter le problème dans sa globalité et prendre en compte l'ensemble des besoins de mobilité pour mieux les satisfaire (cf trajets pendulaires, mobilité et sécurité piétons dans le centre village, etc...)

3) nous avons déjà obtenu quelques améliorations : la bande piétons sur la voie verte et la route du Port ; les passages cloutés, le 30km/h dans le village, le bus des plages pour moins de VI et leur parking -sous réserve de le laisser circuler, l'augmentation de la fréquence de passage des TC sur la ligne de bus 61 ...

4) Le plan de circulation de Veyrier s'intègre dans le PDU du Grand Annecy auquel BVV participe activement (ne pas « louper » les enquêtes publiques à la mi-novembre - documents PDU disponibles à BVV).

5) Il ne faut pas que chacun traite son « bout de route », et rejette les nuisances chez les autres ; il faut un plan global lié à l'urbanisme.

6) Chacun peut contribuer avec ses voisins à ce plan global de circulation apaisée

Olivier a rédigé, à l'issue des 2 réunions, l'ébauche d'un document à remettre à la mairie avant la fin octobre et demande à chaque participant de compléter ce « plan de circulation apaisé pour les veyrolains », tant pour les secteurs déjà étudiés que pour d'autres zones identifiées à problème.

Le 17 octobre a lieu une réunion pilotée par CEREMA sur l'initiative de riverains de la « voie panoramique » (comme l'avait nommée BVV en 2014) : Georges et Charles y participeront. Olivier prendra contact avec le CEREMA.

3) Approbation du PV du dernier CA du 03 septembre

Envoyé à tous les administrateurs, le projet est approuvé à l'unanimité et sera mis en ligne sur le site www.bienvivreaveyrier.org, rubrique « conseils d'administration et assemblées générales »

4) Réunion du conseil municipal du 09/09/2019

Georges et Jacques ont assisté à ce conseil qui portait entre autres sur la poursuite de la voie verte dont le coût de 800000€ est pris en charge à 20% par Veyrier et dont la fin des travaux est de 2022, un « droit de préemption » au 22 rue de la Voute pour créer 4 logements sociaux, une convention autopartage, le plan de développement du grand Annecy ... Compte rendu à venir.

5) Port de Veyrier

L'orage du début juillet a détruit le port de Veyrier à 30% d'après 2 administrateurs et quelques adhérents qui utilisent le port. La tempête n'est pas la seule cause des dégâts dans un port ancien mais très ouvert aux vents dominants O-NO et aux vagues ; le Président avait pointé auprès de la Mairie il y a près de 2 ans l'augmentation du nombre d'amarrages et du poids des nouveaux bateaux (2t à 2,5t avec les ballasts pour le wake-board versus 1/5 et moins pour les barques et gonflables) avec des corps morts et des chaînes de fond insuffisants pour les maintenir en sécurité. La mairie a décidé de démonter complètement le port, y compris les pontons qui n'avaient pas été abîmés, et de remettre les « clefs » du port à la DDT. Ainsi Veyrier-du-Lac n'a plus de port de plaisance et de pêche, contrairement à Talloires et Menthon. Charles rappelle que Robert Gris (premier Président de BVV) s'était prononcé pour un enrochement qui a l'avantage de casser la vague par rapport à un quai en béton (C'était le cas avant les travaux des années 1950-60 Ndlr).

6) Questions diverses :

- Route de Murailles et des Pérouses, les voitures stationnent sur le trottoir ...

- A ce jour Jean-Claude indique que le nombre de cotisants 2019 est de 82 ; les finances 2019 sont en équilibre : les rentrées sont de 1260€ et les dépenses de 1168€ à date ; nous demandons aux adhérents de vérifier s'ils ont bien renouvelé leur adhésion 2019 : en cas d'oubli, ils peuvent demander leur position à notre trésorier JC Secchi ou au vice-président Claude Saulgeot. MERCI ...

Prochaine réunion du CA : mardi 05 novembre 2019 à 18h. à la VEYRIERE

A son ODJ : l'examen du document « Veyrier-du-Lac 2020 : une politique de mobilité globale et un plan de circulation apaisé pour les habitants » et le « cahier des charges » en vue des municipales.